

FICHE D'AUTORISATIONS

Classe de 3^{ème} de l'enseignement agricole

Merci de compléter toutes les rubriques

NOM Prénom de l'élève : N° Tél portable élève :

Né(e) le..... Régime :

Responsables légaux

Responsable A		Responsable B	
NOM Prénom		NOM Prénom	
Lien de parenté		Lien de parenté	
Bât. – appart n°		Bât. – n° appart	
Rue		Rue	
Code postal		Code postal	
Commune		Commune	
Tél domicile		Tél domicile	
Tél portable		Tél portable	
Tél travail		Tél travail	
E-mail		E-mail	

Autres personnes référentes autorisées à venir chercher l'élève

	1 ^{ère} personne	2 ^{ème} personne	3 ^{ème} personne
NOM Prénom			
Qualité / lien			
Bât. appart n°			
Rue			
Code postal			
Commune			
Tél Fixe			
Tél portable			

Pour les élèves demi-pensionnaires uniquement

- autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement **le mercredi après 12 h 15** sans prendre le repas du midi oui ☐ non ☐
- autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement **le vendredi** après sa dernière heure de cours (s'il termine avant 17 h15)
 - oui ☐ sans prendre le repas du midi s'il termine avant 12 h 15 ☐
 - non ☐ après avoir pris le repas du midi quelle que soit l'heure de fin ☐

Pour les élèves internes uniquement

Sortie du mercredi

	cocher 1 seule case dans cette colonne et ensuite compléter à droite de la même ligne	
sortie longue	☐ autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement tous les mercredis après 12 h 15 jusqu'au jeudi matin	☐ sans prendre le repas du midi ☐ après avoir pris le repas du midi
sortie courte	☐ autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement tous les mercredis après 12 h 15 jusqu'à 17 h 30	☐ sans prendre le repas du midi ☐ après avoir pris le repas du midi
pas de sortie	☐ n'autorise pas mon fils/ma fille à quitter l'établissement les mercredis après-midi.	

Sortie du vendredi

cocher 1 seule case dans cette colonne et ensuite à droite de la même ligne s'il y a lieu	
☐ autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement tous les vendredis après sa dernière heure de cours s'il/elle termine avant 17 h 15	☐ sans prendre le repas du midi s'il/elle termine avant 12 h 15 ☐ après avoir pris le repas du midi quelle que soit l'heure de fin.
☐ n'autorise pas mon fils/ma fille à quitter l'établissement le vendredi avant 17 h 15.	

Signatures précédées de la mention "Lu et approuvé"

du responsable légal A

du responsable légal B

de l'élève

Le	Le	Le